

COMMUNE DE TIGERY

PROJET PEDAGOGIQUE ET DE FONCTIONNEMENT DU PERISCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

ANNEE 2020-2021

Le projet pédagogique et de fonctionnement du périscolaire et de l'accueil de loisirs est impacté par la situation sanitaire exceptionnelle depuis le mois de mars 2020. Les différents protocoles applicables sont contraignants en termes d'activité à mettre en place et pour les conditions de travail des animateurs.

Le dernier protocole en place s'applique de la manière suivante à l'ilot loisirs :

- Les animateurs portent le masque obligatoirement sauf pour manger et même si les distanciations sociales peuvent être respectées. Les animateurs peuvent retirer le masque si l'activité est physique et non compatible avec le port de ce dernier
- Les enfants se lavent les mains à leur arrivée puis avant et après le repas, avant et après passage aux toilettes, avant et après le temps de pause en extérieur, avant et après les activités. Ces nombreux passages sont chronophages.
- La température des enfants est relevée en cas de signes de fatigue, de pleurs inexpliqués, si l'enfant se plaint, si nous relevons des symptômes « COVID » Si la température est supérieure ou égale à 38°c l'enfant est « isolé » à l'infirmerie et masqué s'il a plus de 6 ans et les parents sont appelés et invités à récupérer leur enfant. Pour le retour de l'enfant à l'accueil de loisirs les parents doivent produire une attestation sur l'honneur signée par les parents et affirmant que soit l'enfant a obtenu un test PCR négatif, soit que son médecin a écarté le diagnostic de covid-19.
- Pas d'utilisation des transports en commun
- Limitation des déplacements dans les lieux publics
- Deux entrées différenciées : élémentaire et maternelle
- Utilisation des locaux et des espaces extérieurs différenciée: élémentaires et maternels
- Nettoyage désinfection des sanitaires deux fois par jour (le midi et le soir)
- En cas d'utilisation des minibus, pas de passager à côté du conducteur et nettoyage au produit désinfectant de l'intérieur (volant, levier de vitesse, tableau de bord...) et des poignées extérieures.

I) STRUCTURE ET IMPLANTATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

A- Les ormes

Les accueils pré et postscolaires se déroulent dans les locaux du centre de loisirs « l'îlot loisirs » situé impasse de la Halle à Tigery (qui a ouvert ses portes le 7 septembre 2016). Ils concernent les enfants scolarisés dans cette école.

Les locaux : 2 salles périscolaires

1 salle d'activités

Le réfectoire de la cantine de l'école des Ormes pour la prise du goûter

Les cours de récréation de l'école des Ormes

Encadrement : matin : 3 animateurs

Midi: Maternelle: 3 animatrices et 5 Atsem

Soir : Elémentaire : 9 animateurs une responsable animatrice Maternelle : 4 animateurs

Elémentaire : 3 animateurs et une animatrice référente d'un

enfant porteur de handicap

B- Le clos

Les accueils pré et postscolaires se déroulent dans les locaux du centre de loisirs « les coquelicots » situé rue du lac à Tigery. Il concerne les enfants scolarisés dans le groupe scolaire du clos.

Les 3 salles d'activités des Coquelicots

Le réfectoire élémentaire et maternel (soir)

Les cours de récréation du périscolaire et de l'école

La salle de motricité de l'école maternelle

Encadrement: matin: 2 animateurs

<u>Midi</u>: maternelle : 3 animateurs et 3 atsem plus une personne référente pour la prise en charge d'un ou deux enfants porteurs de handicap

Elémentaire : 4 animateurs

Soir : 3 animateurs en maternelle et 2 en élémentaire (accueil tous les

soirs d'un enfant en situation de handicap)

II) OBJECTIFS EDUCATIFS

- Epanouissement de l'enfant

- Apprentissage de la responsabilité
- Positionnement dans la vie collective et démocratique
- Intégration d'enfants porteurs de handicap

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe se donne comme moyens de :

- créer des règles de vie adaptées, et les faire respecter
- être à l'écoute des enfants
- dialoguer avec les parents
- proposer des activités diversifiées
- accepter le libre choix de l'enfant à ne rien faire ou à ne pas participer aux activités et ateliers.

III) FONCTIONNEMENT ET ENCADREMENT

Inscription et annulation pour la cantine, l'étude et l'accueil périscolaire par internet

Dans un souci écologique et pour faciliter l'inscription aux parents, le mode d'inscription par internet est privilégié.

Pour bénéficier de toutes les prestations mises en place par la commune (accueil matin, soir, étude et restauration scolaire), une inscription préalable est obligatoire.

Inscriptions par internet sur le site de la commune : www.tigery.fr et consultation de l'historique du mois en cours et du mois précédent.

Les parents doivent se connecter à l'aide de leur identifiant et de leur mot de passe qui leur est remis en même temps que leur badge.

Si toutefois les familles ne possèdent pas d'outils internet, celles-ci peuvent faire les inscriptions auprès des différents accueils et dans les dates limites d'inscription.

Le périscolaire est divisé en 4 temps : Le préscolaire de 7h à 8h30

La cantine de 11h30 à 13h30

L'étude de 17h à 18h

Le postscolaire de 16h30 à 19h

Les tarifs du périscolaire :

Accueil préscolaire de 0,80 à 2,50€ Accueil postscolaire de 1,20 à 4€

Cantine de 1,6 à 4,30 euros (tarif extérieur à 7€) Et tarif non inscrit cantine de 6,50€ (7€ extérieur)

Etude de 1,20 à 4€

Accueil de loisirs mercredi de 4 à 16,50€ (46€

extérieurs et 20€ non inscrit Tigérien)

Les tarifs du Centre d'Accueil pré et post scolaire, de la Cantine, de l'Étude Surveillée et du Centre de Loisirs, sont modulables selon la règle du quotient familial. Dans ce cas, un dossier doit être constitué au bureau du responsable Enfance et Vie Scolaire (se munir du livret de famille et du dernier avis d'imposition sur le revenu).

Rappel du seuil d'encadrement périscolaire pour les groupes scolaires primaires

1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans.

1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Pour des raisons de bien-être de l'enfant et de sécurité, la commune de Tigery chois de fonctionner en encadrement extrascolaire le mercredi

A) <u>Le préscolaire hors mercredi</u>:

Un accueil est ouvert de 7 h à 8h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi lors des périodes scolaires (tel : 01 69 13 09 59 aux ormes et 01 64 85 13 20 au clos).

Le matin, tous les enfants doivent impérativement être confiés à un animateur, et être en possession de leur badge. Deux ou trois animateurs selon le groupe scolaire sont présents et proposent un petit déjeuner échelonné jusqu'à 8h10. Des activités libres sont proposées aux enfants en fonction de leurs envies.

A 8h20, les animateurs accompagnent les enfants de maternelle dans les classes. Les enfants de l'école élémentaire sont conduits à l'entrée de l'école.

B) La cantine

Elle fonctionne de 11h30 à 13h30.

Lors d'une absence (maladie) ou d'une inscription tardive, la cantine doit être contactée par téléphone la veille de la réservation avant 10H.

En cas de maladie, un certificat médical doit être fourni.

Pour les maternelles, il existe 2 services

A l'école des Ormes :

Le 1^{er} de 11h30 à 12h20 est ouvert aux petites et moyennes sections dans une salle avec les animateurs et les ATSEM. Le reste des enfants participe à des activités proposées ou fait des jeux libres sous la surveillance d'animateurs.

Le 2nd de 12h30 à 13h20 est ouvert aux moyennes et grandes sections. Les enfants du 1^{er} service participent à une activité proposée ou font des jeux libres. Les plus petits sont dirigés vers les dortoirs à 13h30 et après passage aux toilettes.

A l'école du clos:

Le 1^{er} service de 11h30 à 12h30 pour les petites sections et quelques moyennes et grandes sections.

Le 2nd service de 12h30 à 13h30 est réservé aux moyennes et grandes sections Les enfants sont encadrés par un animateur et trois Atsem.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap nécessite la présence d'un animateur supplémentaire

En début d'année le premier service est allégé en nombre d'enfants afin de privilégier l'accueil des plus petits, ce qui engendre un nombre d'enfants très important au deuxième service. Dès le mois d'octobre les services sont équilibrés et comptent environ 35 enfants chacun.

Pour les élémentaires, il existe 2 services :

Le 1^{er} de 11h30 à 12h20 est ouvert dans les salles pour les C.P., C.E.1 et quelques C.E.2.avec les animateurs.

Le reste des enfants participe aux activités proposées par des animateurs ou fait des jeux libres sous la surveillance d'autres animateurs.

Un programme d'activité trimestriel est à la disposition des enfants par affichage.

Le 2nd de 12h30 à 13h20 est ouvert pour des C.E.2, les C.M.1 et C.M.2.

Les activités :

L'école met en place des APC de 11h30 à 12h les, lundi, mardi et jeudi du CP au CM2 (les enfants inscrits aux APC ne peuvent pas participer aux activités proposées par les animateurs sur le temps de la pause méridienne) et doivent systématiquement manger au deuxième service. Les enfants doivent être conduits par leur instituteur auprès de l'animateur qui se trouve dans la cour afin d'être identifié par celui-ci.

De nombreuses activités adaptées aux tranches d'âge sont proposées au travers d'un programme conçu sous forme de période (entre chaque période de vacances scolaires). De plus, les élémentaires ont des ateliers en gestion autonome (tennis de table, foot, hockey...).

Nous disposons de la halle sportive et du dojo sur le temps du midi ce qui nous permet de proposer de nombreux cycles sportifs.

L'école du clos ne bénéficie d'aucun équipement sportif ni salle intérieur qui permette d'organiser du sport en cas de mauvais temps.

Les activités se retrouveront sous différentes formes :

- activités d'éveil : jeux éducatifs individuels et collectifs, jeux d'observation et de découverte, jeux de société, des diapositives, des livres ...
- activités sportives : parcours sportifs, gymnastique, parcours psychomoteur, courses, échasses, cerceaux, cordes, vélos, patinettes, foot, ...
- activités d'expression : danse, théâtre/mimes, expression corporelle, musique.
- activités manuelles : peinture, terre et plâtres, découpage et collage, pyrogravure, pliages, menuiserie, jardinage, créations artistiques...

En cette période de crise sanitaire tous les jeux de contacts sont évités et les activités manuelles réduites car les protocoles de nettoyage demande du temps et des moyens humains supplémentaires.

Quelques activités sont maintenues et l'animateur gère le nettoyage en fin de séance ce qui réduit d'autant le temps d'animation.

Hygiène

Avant et après chaque repas, il est demandé à l'enfant de se rendre aux toilettes si nécessaire et de se laver les mains.

Les animateurs sont invités à respecter les différents protocoles de nettoyage et d'hygiène. Ces protocoles sont affichés dans les différents lieux d'accueil

Service et déplacement

- Maternelle: L'enfant est servi et ne se déplace qu'en cas de nécessité. On l'incite à centraliser les assiettes et couverts. Les grandes sections commencent à apprendre à débarrasser les tables chacun à leur tour en désignant un chef de table chaque jour.
- **Elémentaire**: Au niveau du service, dans le but d'améliorer l'autonomie de l'enfant, un enfant par table se lève pour débarrasser. Il existe une rotation pour qu'ils débarrassent tous. Chaque enfant se sert, ce qui encourage l'initiative de chacun et appelle au respect des autres (chacun doit évaluer sa part). L'animateur veille à la bonne répartition des parts.

Ils peuvent se déplacer avec autorisation pour le service du pain (autrement les enfants consomment une trop grande quantité de cet aliment) ou sans autorisation (service d'eau).

Apprentissage du goût et régime

Il leur est demandé de goûter à tous les aliments. Dans le cas où un enfant ne pourrait manger certains aliments, les parents doivent faire un courrier pour le signaler.

De même les parents dont les enfants ont des régimes spécifiques, doivent contacter la responsable de la cantine.

Pour les enfants atteints de troubles de la santé, il sera demandé de remplir un Projet d'Accueil Individualisé (**P.A.I.**) auprès de l'école. Dans ce seul cas, les familles sont autorisées à apporter le repas de l'enfant. La présence de l'enfant ne sera alors pas facturée à la famille.

Comportement des enfants à table

Les enfants sont invités à parler doucement à table et ne pas crier. Il est plus judicieux de veiller à contrôler le niveau sonore à chaque table plutôt que de recourir à élever la voix à travers toute une salle pour obtenir plus de calme.

La bonne tenue est basée sur le respect de règles collectives et individuelles.

L'éducation d'un enfant à table consiste aussi à lui apprendre des gestes simples et efficaces (tenir les couverts, couper, s'asseoir correctement)

L'ambiance au repas est fondamentale. Il sera plus aisé à l'animateur d'animer ce moment de convivialité, en profitant de cette occasion pour être particulièrement à l'écoute des envies, des souhaits et des problèmes des enfants. Les enfants se répartissent à table par affinité sauf en cas de non-respect des règles de vie (bruit, politesse, partage des plats...).

Les enfants sont six par table et 5 tables par salle ce qui permet une ambiance qui facilite la communication.

Si certains avaient un comportement incompatible avec les règles de vie, le responsable aura la faculté de demander son exclusion temporaire ou définitive.

Sortie de table

Le repas est un moment riche d'échanges et de convivialité. Laisser les enfants partir individuellement lorsqu'ils ont fini risque de les inciter à manger rapidement et de nuire à l'ambiance. Il est de plus, peu agréable pour les autres d'assister à un début de débarrassage alors qu'ils n'ont pas fini. C'est pourquoi les enfants sortent par table avec l'accord de l'animateur (primaire) .Un repas dure en moyenne 45/50 minutes.

C) Le postscolaire

Il se décompose en 3 temps :

16h30-17h : les enfants élémentaires et maternelles goûtent encadrés par les animateurs.

17h –18h: Une partie des enfants se rend à l'accueil alors que les autres regagnent l'étude.

L'étude surveillée est encadrée par un instituteur ou un animateur diplômé.

L'étude est un service public rendu aux parents. Les élèves s'y rendent pour travailler et s'avancer sérieusement dans leurs devoirs et leçons. Ils doivent pouvoir étudier dans le silence et dans le calme. Les élèves ne respectant pas le travail des autres recevront un avertissement. La seconde fois, ils seront exclus.

La famille précisera au moment de l'inscription si son enfant rentrera seul à son domicile à 18 heures ou si celui-ci sera pris en charge par l'accueil postscolaire.

Suite à un nombre d'inscrits éventuellement trop important, l'étude sera réservée aux enfants y restant régulièrement.

Pour l'accueil : Durant ce temps, des animateurs proposent des activités.

Les enfants de maternelles et d'élémentaires sont séparés.

18h-19h : certains enfants de l'étude reviennent à l'accueil. Durant cette période, les activités sont au libre choix de l'enfant.

Les réunions de préparation

Ces temps permettent la préparation et l'organisation des temps d'animation sur le périscolaire. Elles se font de manière hebdomadaire pour les animateurs, une fois par cycle entre les vacances scolaires pour ce qui concerne le périscolaire. Les ATSEM étant en classe

lors de celle-ci les programmes sont proposés par les animateurs avec l'aval des ATSEM pour le temps de la pause méridienne .Ces réunions animées par la directrice du centre de loisirs permettent de recadrer, d'évaluer l'action menée, de se répartir le travail et de définir les tâches de chacun.

Des réunions de régulation individuelles permettent aussi de faire un point avec chaque animateur lorsque cela est nécessaire.

D) ALSH du mercredi

Ce projet est élaboré en tenant compte des objectifs éducatifs de la ville et des six axes prioritaires de celle-ci :

- Renforcer la cohérence et la coopération éducative des partenaires locaux et des acteurs de l'éducation,
- Permettre la socialisation et l'accès des enfants et des jeunes à l'apprentissage de la citoyenneté, refus de toute discrimination
- L'accompagnement des enfants les plus en difficulté
- Favoriser la réussite scolaire et éducative, équité dans l'accès à l'éducation
- Permettre à tous les enfants, l'égalité d'accès aux pratiques culturelles, récréatives et sportives,
- Créer autour de tous les enfants, un environnement sécurisant, favorisant leur épanouissement physique et moral

1°) Les objectifs pédagogiques :

Permettre aux enfants de s'exprimer et d'échanger librement en collectivité tout en respectant autrui.

Moyens utilisés :

Mettre en place des temps afin que chaque individu du groupe puisse au quotidien s'exprimer et échanger avec l'animateur ou le reste du groupe (temps informel);

Proposer des activités d'expression (théâtre- jeux d'improvisation- jeux collectifs ...);

Mettre en place des activités avec le centre d'accueil spécialisé du MASCARET (activités suspendues pour le moment en raison de la situation sanitaire.

Afin que l'enfant puisse évoluer dans un milieu structurant et sécurisant, nous devons clairement définir ensemble un cadre de vie : élaborer des règles de vie et réprimander les actes, attitudes, paroles désobligeantes en prenant le temps d'expliquer.

- Faire prendre conscience à l'enfant de la nature de son acte, et de ses conséquences.
- L'aider à porter un jugement de valeur sur cet acte.
- Lui demander qu'il répare, s'il a commis un dommage matériel ou moral.
- L'aider, si nécessaire, à reprendre sa place dans le groupe.

Moyens d'évaluation :

- Les transgressions des règles de vie établies,
- Le respect de la parole d'autrui,
- La confiance réciproque manifestée par l'enfant et l'adulte,

- Le respect de la personnalité;
- Le respect des locaux et de l'environnement.
- Les rapports avec les personnes handicapées et les personnes âgées.

Des réunions de réflexion et de concertation entre animateurs ont permis d'élaborer un livret de l'animation interne à l'accueil de loisirs de Tigery. Il regroupe toutes les réflexions faites concernant l'accueil des enfants, et le rôle des animateurs et de l'équipe en général. Ce livret est distribué à chaque animateur et chaque nouvel intervenant auprès des enfants de la ville.

Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

Moyens utilisés :

- Donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer sur ses loisirs
- Le laisser « parfois » choisir ses activités (activités à la carte)
- Mettre à disposition le matériel et mode d'emploi nécessaire à la vie quotidienne
- Lui laisser la possibilité « de temps en temps » de ne pas faire les activités proposées à condition d'un contrat clairement défini. L'animateur doit amener l'enfant qui ne sait quoi faire à définir une activité
- Permettre à l'enfant de mener une activité pour un autre groupe
- Participer à des séjours ou des soirées pyjamas
- Aider les petits ou ceux qui en éprouvent le besoin
- Permettre à l'enfant de se déplacer librement au sein de la structure en sécurisant les flux et en configurant les espaces

Moyens d'évaluation :

- L'enthousiasme de l'enfant par rapport aux activités,
- L'implication de l'enfant dans la vie du centre,
- Le nombre de ses demandes aux adultes,
- Le résultat des activités.

Permettre à l'enfant de gérer son rythme de vie.

Moyens utilisés:

- Proposer des temps calmes et ludiques adaptés aux enfants,
- En maternelle, coucher tous les enfants dans une ambiance calme et relaxante (silence ou musique douce), et de lever silencieusement ceux qui ne dorment pas au bout de vingt minutes, pour leur faire faire dans une autre pièce des activités calmes, où ils seront rejoints, au fur et à mesure de leurs réveils par les autres enfants.
- Proposer un temps de petit déjeuner échelonné,
- Alterner durant la journée et le séjour les moments forts (sortie, sport ...) et les temps plus calmes
- Permettre aux enfants de se mélanger à d'autres groupes durant certaines activités,
- Laisser un temps d'adaptation individuel à chaque activité.

Moyens d'évaluation :

- Capacité de l'enfant à choisir de se reposer indépendamment du groupe auquel il appartient,
- Dynamisme manifesté par l'enfant au cours du séjour,
- L'adaptation individuelle aux différents temps d'activités ou informels.

Permettre à l'enfant de développer ses capacités intellectuelles et physiques :

Moyens utilisés :

- Permettre à l'enfant de s'affirmer en développant sa personnalité, sa curiosité et sa pensée,
- Proposer des activités manuelles, physiques et d'expression dans le cadre de projets d'activités laissés libres aux animateurs,
- Mettre en place des animations ou des temps suscitant l'imaginaire, la réflexion et/ou la connaissance de chacun,
- Proposer différents lieux aménagés (salle d'activités, salle de sport, cours, forêt, gymnase).

Moyens d'évaluation :

- Adhésion et persévérance des enfants face à des animations complexes et/ou nouvelles
- Résultat de l'investissement annuel des enfants (ex : spectacle de fin de centre).

Accueillir des enfants en situation de handicap

Les différents accueils périscolaires peuvent recevoir des enfants en situation de handicap. Les objectifs :

- Intégration sociale
- Accès aux activités et loisirs
- Motricité globale
- Autonomie
- Concentration et patience
- Notion de groupe

Nous souhaitons limiter le nombre d'intervenants afin de favoriser le développement d'une relation de confiance entre les différents acteurs et l'enfant mais aussi entre les intervenants et les parents. Un référent est désigné et incité à se former au handicap en général. Une personne connue de l'enfant et faisant parti de l'équipe d'animation est présente aux côtés de l'enfant même en cas d'absence de son référent. Le référent ou accompagnateur de l'enfant doit lui garantir une qualité de vie au sein de la structure et lui permettre de participer aux ateliers et activités en toute sécurité.

Notre priorité est le respect des caractéristiques et de la personnalité propres de chaque enfant en favorisant une relation de complicité et une connaissance de l'autre.

Les moyens utilisés:

Humains:

- Une auxiliaire de vie scolaire en classe
- Une personne référente (animatrice ou animateur) sur les temps périscolaires (accueils, pause méridienne, et nouvelles activités périscolaires) et sur les temps extrascolaires liés à l'accueil (accueil de loisirs)

Matériels:

- Achat de jeux de manipulation et de jouets adaptés
- Savoir utiliser le matériel spécifique si nécessaire

Autres:

- Utilisation d'un langage simple et à intensité normale
- Prendre le temps nécessaire au bien être de l'enfant et à sa compréhension en s'assurant qu'il a compris les consignes
- Gestion du matériel spécifique si besoin (piles, nettoyage, branchements etc...)
- Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne
- Respect du rythme biologique
- Faire comme pour les autres tant que possible
- Informer les parents en racontant, rapportant et en écoutant leurs conseils
- Expliquer le fonctionnement des différents accueils du périscolaire et de l'extrascolaire
- Informer l'équipe d'animation en respectant les règles de confidentialité
- Former l'équipe aux procédures si nécessaire
- Tirer un bilan et de nouveaux objectifs avec l'équipe et avec les parents en instaurant une relation de confiance

Favoriser la prise de conscience de protection de l'environnement

Le centre de loisirs et les accueils périscolaires sont le théâtre des citoyens de demain et les enfants sont invités au travers des activités et des gestes du quotidien à respecter l'environnement mais également à aider la nature dans son ensemble par des actes de tous les jours

Les objectifs:

- Réduire le gaspillage alimentaire
- Utiliser des matériaux recyclables
- Bannir jusqu'à l'interdiction totale, l'utilisation de la vaisselle plastique jetable
- Sensibiliser les enfants au recyclage par la création plutôt que la consommation d'objets tout faits

Movens utilisés :

- Utilisation de vaisselle réutilisable
- Achat de matériel responsable
- Mise en place progressive d'un « self-service » à la cantine
- Tri des déchets au maximum
- Limiter les emballages

- Travail avec les associations qui recyclent certaines matière (un bouchon pour l'espoir qui utilise les bouchons plastiques et l'étoile de Martin qui récupère les gourdes métalliques de compotes et autres desserts)
- Créer des maisons à insectes, à hérissons et à chauve-souris pour lutter naturellement contre les nuisibles
- Privilégier les sorties « nature » en forêt, dans les parcs, à pied, à vélo etc...
- Privilégier les activités de bricolage à partir de matière de récupération
- Favoriser les activités physiques de proximité afin d'éviter les déplacements

2°) Les relations :

a) Animateur/Parents:

Sensibiliser les parents à la vie du centre, afin de créer un climat de confiance, pour permettre à l'enfant de s'adapter plus facilement.

Le programme des activités sera affiché en début de mois

Le programme d'activités sera également disponible sur le site de la ville et consultable via internet ainsi que sur la page Facebook du centre de loisirs depuis le mois de septembre 2020. Ceci afin de responsabiliser parents et enfants.

L'échange d'informations (sur le déroulement de la journée, la santé ...) est fondamental.

b) **Animateur/Enfant**:

Faire que l'enfant puisse s'exprimer **en sécurité** le plus librement possible, être à l'écoute de ses soucis, problèmes et joies dans un respect mutuel.

Le Directeur du centre de Loisirs interviendra dans les conflits uniquement à la demande des animateurs, où quand il jugera important d'intervenir (mauvais traitements, injustice ...) mais en prenant le soin d'écarter les enfants.

c) Animateur/Personnel communal:

Faire que chacun puisse travailler dans les meilleures conditions sans s'occuper du travail des autres services.

d) Animateur/Animateur :

La motivation des animateurs sera l'élément moteur du bon fonctionnement du centre. Pour cela, ils devront faire profiter l'ensemble de l'équipe de leurs diverses qualités et expériences. Les conflits, s'ils existent, devront être réglés sans la présence des enfants. Le Directeur du centre n'interviendra pas tant que cela n'aura aucune incidence sur le bon fonctionnement du centre.

e) Enfant /Enfant:

L'enfant est au centre pour s'y amuser tout en respectant les règles de vie et les différentes personnalités.

f) **Direction/Animateur**:

Le Directeur du Centre de Loisirs demandera aux animateurs que leur priorité soit les enfants (en priorité leur sécurité). L'animateur devra être le lien pour les enfants entre la vie au centre et les familles. L'animateur pourra s'appuyer à tout moment sur la direction tant pour l'animation, des conseils, que des questions ou tout problème rencontré. Le directeur devra toujours être informé des soucis rencontrés avec les enfants ou des blessures et autres problèmes du quotidien.

Dates limites d'inscription pour le centre de loisirs

Mercredis d'octobre : du 04 au 24 septembre 2020 avant minuit Mercredis de novembre : du 1^{er} au 15 octobre 2020 avant minuit Mercredis de décembre : du 1^{er} au 26 novembre 2020 avant minuit Mercredis de janvier : du 1^{er} au 17 décembre 2020 avant minuit Mercredis de février : du 1^{er} au 28 janvier 2021 avant minuit Mercredis de mars : du 1^{er} au 11 février 2021 avant minuit Mercredis d'avril : du 1^{er} au 25 mars 2021 avant minuit Mercredis de mai : du 1^{er} au 15 avril 2021 avant minuit Mercredis de juin : du 1^{er} au 27 mai 2021 avant minuit

Afin de garantir un encadrement qualifié en nombre suffisant, les inscriptions se font <u>en préinscription sur le site de la ville ou à l'accueil de loisirs suivant le planning ci-dessous :</u>

Le règlement se fait directement sur le site ou en règlement au centre de loisirs en alimentant le porte-monnaie virtuel.

Les inscriptions hors délais ne pourront être reçues que dans la limite des places disponibles et en s'adressant directement à la direction au centre de loisirs.

Lors de la première inscription de l'année scolaire, les parents sont tenus de remplir la fiche de liaison qui est téléchargeable sur le site internet de la ville ou qui leur est remise par le responsable. Les parents s'obligent à communiquer sans délai au responsable du Centre de Loisirs tout changement relatif à la santé de leur enfant, au cadre familial ou aux renseignements donnés en début d'année. Les parents ayant la garde partielle ou exclusive de l'enfant doivent contacter la Directrice du Centre de Loisirs. Pour les enfants accueillis avec des Projets d'Accueil Individualisés, les parents doivent fournir, au centre de loisirs : le PAI ou l'avenant à jour, les médicaments dans une trousse identifiée au nom de l'enfant en s'assurant du respect des dates de péremption.

Les enfants ne peuvent quitter seuls (sans autorisation) le Centre de Loisirs avant sa fermeture.

Seuls les parents (responsables légaux) ou les personnes nommément désignées par eux sur la fiche de liaison, sont autorisés à venir chercher leurs enfants au Centre de Loisirs.

Dans l'hypothèse où un enfant qui leur est confié aurait un comportement incompatible avec les règles de vie au Centre de Loisirs, le responsable aura la faculté de demander sa radiation, après différents rappels ou interventions. Il en serait de même si les parents n'observaient pas les horaires de fermeture du Centre de Loisirs et/ou en cas d'absence du matériel exigé à plusieurs reprises :

L'hiver et l'automne : Gants et vêtements résistants à l'eau.

<u>L'été</u>: Tous les jours, un sac à dos avec une gourde, des affaires de piscine, de la crème solaire adaptée, un tee-shirt, une casquette ou un chapeau, un vêtement imperméable.

En cas de sortie anticipée (avant 17h00), les parents seront invités à signer une décharge au Centre de Loisirs.

Pour les absences pour cause de maladie, un certificat médical sera demandé et donnera droit à un avoir. Toute inscription est définitive et donc facturée.

Un enfant fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse ne peut être admis au Centre de Loisirs. Les parents sont invités à vérifier la température de leur enfant avant leur arrivée sur le site d'accueil. À noter que le personnel du Centre de Loisirs n'est autorisé à distribuer des médicaments qu'avec l'ordonnance du médecin et une lettre des parents autorisant les animateurs à administrer le médicament.

Pour les familles, les tarifs du Centre de Loisirs sont les suivants :

- La journée de centre de loisirs : de 4 à 16,50 euros pour les Tigériens et 46 euros pour les non Tigériens
- un tarif de 20 euros s'applique également pour une journée si l'enfant se présente non inscrit

Les tarifs de l'accueil de loisirs, sont modulables selon la règle du quotient familial. Dans ce cas, un dossier <u>doit</u> être constitué en mairie ou au bureau du responsable Enfance et Vie <u>Scolaire</u> (se munir du livret de famille et du dernier avis d'imposition sur le revenu).

Pour tous ces services, le personnel communal en charge de la santé et de la sécurité des enfants régulièrement inscrits, engage sa responsabilité. Il est tenu au respect de règles strictes. Les familles sont invitées à se conformer aux conditions énoncées ci-dessus et à faire connaître à la mairie d'éventuels dysfonctionnements.

PROJET DE FONCTIONNEMENT

I – Structure et implantation :

Le centre de loisirs fonctionne tous les mercredis de l'année scolaire

Le centre est implanté à côté du groupe scolaire « les ormes » et à côté de la Halle sportive à Tigery. Il reçoit les enfants de 3 à 11 ans scolarisés à Tigery ou résidants sur la commune.

Les locaux:

Deux salles périscolaires qui peuvent devenir salle polyvalente si on ouvre la cloison amovible

Huit salles d'activité (5 en élémentaire et 3 en maternelle)

Deux dortoirs Une cuisine

Une cours de récréation

Un bureau infirmerie pour la directrice Un bureau pour le responsable enfance et vie scolaire Un bureau pour l'adjointe de direction Les cours de l'école des Ormes La halle sportive selon les disponibilités Le centre de loisirs « les coquelicots » en cas de besoin

De même, la cantine se situe dans l'école des ormes avec une cuisine et 6 réfectoires Les enfants sont encadrés par les animateurs concernant les déplacements entre ces lieux, selon les normes appliquées aux sorties en extérieures.

II - Encadrement:

Il se compose d'animateurs diplômés ou non diplômés. Le taux d'encadrement autorisé par la Mairie de Tigery est le même que celui qui est imposé par la DDCS pendant les vacances à savoir un animateur pour 8 enfants de moins de six ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Selon les activités le nombre d'animateurs doit être augmenté : par exemple pour les activités aquatiques, le nombre d'animateurs est de un pour cinq enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans. Lors de sorties vélo il faudra prévoir de pouvoir prévoir de petits groupes lors des déplacements et donc un nombre d'animateurs suffisant (dans l'idéal un groupe de 12 enfants pour 2 animateurs. Toute sortie d'un groupe nécessite 2 adultes même si moins de 12 en élémentaire ou 8 enfants en maternelle sont présents. Lorsque le centre accueil un enfant en situation de handicap il est nécessaire de faire intervenir une personne supplémentaire et de préférence la même personne toute l'année (du périscolaire au centre de loisirs en passant par les nouvelles activités périscolaires). Une personne peut gérer deux enfants en situation de handicap s'ils sont dans la même tranche d'âge et que les activités se font sur le site. En cas de sortie, une personne est prévue pour chacun des enfants pour assurer son bienêtre et sa sécurité

Les animateurs sont répartis de la manière suivante

Deux animateurs dans le groupe des petites sections Deux animateurs dans le groupe des moyennes sections Trois animateurs dans le groupe des grandes sections Deux animateurs dans le groupe des Cp Deux animateurs dans le groupe des Ce1 Deux animateurs dans le groupe des Ce2 Deux ou trois animateurs dans le groupe des Cm1 et Cm2

Le nombre d'animateurs varie selon les effectifs des groupes et chacun des animateurs peut être amené à changer de groupe d'âge selon les effectifs.

III – Fonctionnement du CLSH :

Nous avons choisi de fonctionner par groupes d'âges divisés ainsi :

- Les Petites sections (enfants nés en 2017)

- Les moyennes sections (enfants nés en 2016)
- Les Fripouilles (enfants nés en 2015)
- Les Loustics (enfants nés en 2014)
- Les Maestros (enfants nés en 2013)
- Les petites canailles (enfants nés en 2012)
- Les Boss (enfants nés en 2011 et 2010)

Cette année les animateurs ont choisi le thème « il était une fois » afin de décliner toute sorte d'activités variées selon un fil rouge. Ainsi et au travers de ce thème, chaque tranche d'âge crée son propre projet de groupe.

Les petites sections (enfants nés en 2017):

Cette année l'accent sera mis sur les aspects de la vie quotidienne :

- Les règles de vie
- La politesse
- Le respect du matériel
- Le respect de l'autre
- La propreté

Toutes les activités prévues par périodes auront pour objectifs de rendre les enfants plus autonomes, de développer leurs aptitudes et leur motricité et de les initier à la vie en collectivité. Leur rythme de vie sera respecté avec des siestes tous les après-midi suivies d'un levé échelonné et la proposition de petites activités courtes sur le temps qu'il reste. L'écoute et la disponibilité des animateurs restent la priorité sur cette tranche d'âge.

Cette année le groupe va aborder des histoires et contes plus ou moins connus et les exploiter sous forme d'ateliers bricolage, chansons, jeux, décors. Ce sera aussi le point de départ pour des discussions (en expliquant brièvement et simplement les morales des histoires), et des échanges verbaux qui permettront aux enfants d'améliorer leur élocution et leur langage. Les histoires sont également racontées le mercredi matin par Mélanie de la médiathèque afin de découvrir des contes moins connus. Un conte sera exploité par période entre chaque vacances scolaires. La découverte musicale accompagnera également les contes et histoires (utilisation d'instruments : lames de xylophone, djembé, boomwacker, et d'autres à notre disposition). Ces ateliers vont permettre aux enfants d'apprendre à écouter l'autre, à attendre son tour et être attentif. Chaque atelier se déroulera sous forme de jeu, de répétition, et de rythme libre. Les animatrices du groupe fabriquent un théâtre de marionnettes afin de faire vivre les histoires. Les enfants participent à la décoration du théâtre. Des activités physiques sont proposées pour développer l'esprit d'équipe, l'échange, et l'entraide.

Les objectifs de cette année seront de favoriser l'autonomie et de développer le vivre ensemble.

Les moyennes sections (enfants nés en 2016):

Les moyennes sections ont déjà acquis quelques règles de vie en collectivité et leurs apprentissages vont continuer cette année avec de nouvelles activités, et un nouveau thème. Le thème sera abordé par la lecture, la musique et le théâtre.

Une histoire sera créée et matérialisée par un livre « peinture » ainsi qu'une mini pièce de théâtre contée.

Contes et histoires : découvrir et s'approprier les contes et histoires connus et d'autres moins populaires. Les enfants vont ainsi développer leur écoute et apprendre à reconstituer la

chronologie des actions étape par étape et enfin ils vont développer leur langage en s'exprimant régulièrement sur des temps de discussions et sur un récit.

La finalité de ce projet est d'inventer une histoire qui leur appartienne en transcrivant sur un support avec différents outils. Ce livre sera offert à la Médiathèque pour consultation par tous sur place.

Musique et danse : apprendre à écouter et découvrir le rythme afin de retranscrire avec des instruments de musique. Apprendre à se mouvoir en rythme et à reproduire des actions artistiques, esthétiques, chorégraphiques, pour amener les enfants à s'approprier leur corps et à maitriser leurs gestes et leurs déplacements. Explorer la musique et l'expression corporelle et l'inclure à l'histoire créée de toute pièce et mise en scène.

Théâtre : découvrir différentes formes d'expression et mettre en jeu son imaginaire tout en s'amusant. Oser s'exprimer par la geste et la parole devant les autres. Travailler l'esprit collectif par le respect de l'autre (l'écoute et la communication).

Les Fripouilles (enfants nés en 2015):

De septembre à octobre : les comptines seront abordées afin de sensibiliser les enfants aux rythmes et à la musique par la découverte ou la répétition.

De novembre à décembre : les contes de Grimm permettront de visiter les grands classiques et de développer l'imaginaire des enfants en leur racontant les histoires, en le expliquant et en créant des activités diverses en lien (peinture, bricolage, déguisements...)

De janvier à avril: une ambiance par mercredi sera donnée et le animateurs du groupe essaieront d'emmener les enfants dans un univers toute la journée (magie, sports, pirates, cowboys, jeux vidéo, environnement, super héros, disco, « koh lanta » (et la survie), chevaliers, et l'ilot loisirs)

De mai à juin : le thème des histoires sera abordé à la manière de Disney en découvrant les « vieux » Disney par des visionnages et des ateliers.

Tout au long de l'année les objectifs du groupe seront les suivants :

Travailler l'autonomie: à travers les activités manuelles de l'année nous laisserons les enfants en autonomie de plus en plus importante afin qu'ils réalisent eux-mêmes leurs créations. La gestion des temps informels sera laissée à leur initiative avec les règles définies au préalable avec eux.

Développer la cohésion de groupe : à travers les grands jeux et dans la vie quotidienne par l'acquisition de la bienveillance.

Respecter les règles de vie : ces règles sont fixées avec eux et rappeler de nombreuses fois et autant que nécessaire. Elles font parties d'un « contrat » imaginaire qui lie les enfants aux animateurs et aux autres enfants.

Développer la stratégie par les jeux d'équipe ou individuels, afin de les préparer aux jeux dits d'élémentaire.

Accentuer le sens du partage : pour cela les animateurs mettront l'accent sur le prêt des jouets dans la salle car le nombre d'enfants est très important et l'espace constamment partagé.

Les Loustics (enfants nés en 2014):

Les objectifs pour cette année vont se décliner par périodes

Septembre à novembre : il était une fois l'art grâce à des ateliers de peinture, de sculpture et d'art contemporain)

Janvier à mars : il était une fois les personnages connus de romans et de bande dessinée

Avril à juin : il était une fois les animaux du monde

Décembre sera plutôt consacré aux activités sur le thème de noël car c'est une période privilégiée et très appréciée des enfants par son côté festif. Il était une fois noël sera intégré à ce moment-là par les fêtes de noël dans le monde et leur découverte au travers d'ateliers : lecture de contes, recettes de cuisine de différents pays.

Les objectifs de l'année :

- Faire découvrir aux enfants différentes matières et matériaux
- Développer la curiosité sur des sujets inconnus ou non exploités
- Découvrir la lecture et les romans connus de façon rapide et simple
- Manipuler des outils
- Favoriser la créativité et l'imaginaire et l'imagination

Les Maestros (enfants nés en 2013):

Le thème du groupe sera celui d'il était une fois le dessin animé « il était une fois la vie » d'où le nom du groupe le Maestro qui est le personnage qui raconte l'histoire avec sa longue barbe. Les thèmes se succèderont le mercredi mais ne se déclineront pas en longues périodes. Chaque thème sera développé sur un ou plusieurs mercredis en fonction de l'avancée du projet. Voici les différents thèmes qui seront choisis :

- Il était une fois la cuisine qui va permettre de faire découvrir la cuisine sous différentes formes, de leur faire découvrir le plaisir de cuisiner ensemble, de partager les mets et de découvrir des techniques et des « outils ». les cultures des différents pays en matière de nourriture seront également mises en avant.
- Il était une fois le sport : découvrir par la pratique et le jeu les différents sports (collectifs, artistiques, de combat, d'orientation etc...). les objectifs étant de développer la coopération, l'entraide, l'adaptation aux changements de rôles, le respect des règles et des autres
- Il était une fois l'improvisation : ce thème va permettre aux enfants de découvrir et de travailler des scènes de théâtre, de spectacle, et de faire de mini scènes d'improvisation. Les objectifs étant de développer l'imaginaire, la confiance en soi, la réflexion et l'écoute.
- Il était une fois les grands jeux : en passant par la découverte des grands jeux traditionnels mais aussi des jeux et grands jeux de tous les pays, les enfants vont enrichir leurs savoirs et leur culture, connaître des jeux qui ne nécessitent pas de matériel ou de moyens, et renforcer les lien entre eux en développant de la coopération et de l'esprit d'équipe.
- Il était une fois le handicap : les enfants seront sensibilisés à la différence et à son acceptation par la mise en situation dans les jeux avec des « handicaps » créés pour eux (veux bandés, assis, bras dans le dos, bouchons d'oreilles...

Les petites canailles (enfants nés en 2012): ce nom de groupe est choisi car c'est un nom qui existe sous forme de livre, de vidéo et de musique et reflète bien le thème annuel

Septembre octobre : utilisation du thème de l'année précédente qui n'a pas pu être concrétisé à cause de la situation sanitaire. Les enfants vont appréhender la nature, la faire découvrir par d'autres biais et utiliser la nature comme source d'inspiration dans diverses activités créatrices. Ce thème va permettre d'atteindre un premier objectif qui est celui du respect de l'environnement.

Novembre décembre : il était une fois les contes. Lors de ce cycle nous essaierons de mettre en scène sous forme de vidéos, un ou plusieurs contes choisis par les enfants parmi un choix de départ des animateurs ; l'objectif étant de découvrir les contes et d'élargir le chams artistique, mais également de fabriquer des décors avec des supports simples

Janvier février : il était une fois le cinéma. Consiste en la mise en scène de thèmes cinématographiques connus (scènes mythiques) qui pourront aller des années 50 à nos jours. L'objectif est de faire évoluer le rapport des enfants à l'image à travers le langage, la prise de confiance en soi, le développement du sens critique.

Mars avril : il était une fois Tigery. Découverte de la ville et de son histoire ainsi que des lieux typiques (puits, lavoir etc) mais également avec l'aide des archives de la ville et des « anciens ». Un travail sur la photo sera également engagé. L'objectif de ce thème est la découverte du patrimoine de la ville, une connaissance de son environnement, de son histoire, de l'architecture par le biais de la photo.

Mai juin : il était une fois l'art. afin de programmer un spectacle de fin d'année qui sera décidé en réunion d'équipe et organisé en fonction de ce qui sera choisi par l'ensemble de l'équipe d'animation. Cette démarche va permettre de participer à un évènement collectif et de donner les moyens aux enfants de s'exprimer dans l'art.

Les Boss (enfants nés en 2011 et 2010):

Trois parties pour ce thème seront développées cette année

Septembre octobre : il était une fois un groupe ; ce thème va permettre de poser les base d'un groupe dont l'effectif est très important et qui va devoir respecter des règles simples pour profiter de tous les moments de collectivité. Les animateurs et les enfants vont donc travailler sur la cohésion de groupe, le vivre ensemble, la tolérance, l'entraide, le respect, l'acceptation de la différence, la collectivité. Tous ces aspects seront la base de toutes les activités manuelles, sportives et culturelles proposées pendant cette période mais aussi dans tous les moments de vie collective. Il était une fois le bricolage : création d'un salon de jardin en palettes pour investir un espace « perdu » du centre de loisirs. Il était une fois les grands jeux qui vont permettre d'appliquer toutes les règles du bien vivre ensemble.

Novembre décembre : il était une fois l'imaginaire : exploitation des contes et légendes dans les activités proposées afin de réaliser un petit court métrage de sketchs et « caméra café », ce qui va permettre aux enfants de travaille leur créativité et leur expression ainsi que de développer la confiance en soi.

Mars à juin : il était une fois les arts : développer la créativité au travers de grands projets « graff », tableau et fresque. Il était une fois l'aventure : découverte et mise en place de grands jeux d'équipe et individuels type koh lanta, les apprentis aventuriers, jeux de piste rally photos etc..), afin de développer leur esprit d'équipe et l'entraide ainsi que la stratégie. Il était une fois « vous » : cette période sera propice à la création d'un spectacle de fin d'année mais qui sera aussi le fil conducteur de l'année.

IV - Déroulement de la journée de centre de loisirs:

7h00 à 9h00

Accueil échelonné des enfants auxquels il est proposé un petit déjeuner jusqu'à 8h00. Les enfants jouent librement ou avec les animateurs référents et sont indifféremment répartis dans les deux salles d'activités et dans le hall d'accueil.

9h00- 11h30 ou 12h00

Les enfants fréquentant le centre de loisirs sont identifiés grâce à l'inscription préalable au centre de loisirs.

Les enfants sont répartis par groupes d'âge avec les animateurs référents et vont débuter leurs activités en alternant les activités calmes et les ateliers plus actifs ou sportifs. Dans les groupes il est laissé un temps de parole important aux enfants afin de leur permettre d'exprimer leur ressentis sur la journée écoulée, pour leur soumettre des questions, ou pour leur permettre de faire des propositions d'ateliers. Ces informations seront ensuite utilisées lors des réunions par les animateurs afin de résoudre des problèmes dans les groupe ou d'adapter les programmes aux souhaits des enfants.

11h30 - 13h30

Ils se rendent aux toilettes puis se lavent les mains. Les repas se déroulent dans les 3 réfectoires et parfois dans la cour l'été.

Chaque animateur veille au bon déroulement du repas et apprend les règles aux enfants (goûter un peu à tout, partager les plats, être assis et apprendre la politesse).

Ensuite, les enfants se lavent les mains.

De 14 à 14h30, une pause échelonnée des animateurs est organisée.

À partir de 13 heures 30, il y a un temps calme ou une sieste pour les bouts en train et les petites stars et un temps de repos ou de lecture pour les autres. Le réveil est échelonné jusqu'à 16h maximum.

14 heures 30 – 16 heures 15

Les enfants sont dans leur salle.

Ensuite, les activités manuelles, physiques et / ou artistiques débutent vers 14 heures 30 Les activités se déroulent comme suit :

- présentation : modèle
 - exemple
- présentation des règles (jeux) et / ou des techniques (activités manuelles)
- organisation des tâches ou création des équipes
- création ou jeu

Pour tous ces services, le personnel communal en charge de la santé et de la sécurité des enfants régulièrement inscrits, engage sa responsabilité. Il est tenu au respect de règles strictes. Les familles sont invitées à se conformer aux conditions énoncées ci-dessus et à faire connaître à la mairie d'éventuels dysfonctionnements.

La responsable périscolaire